

Quelle est l'ampleur de l'impact de la COVID-19 sur l'économie et la santé financière du Canada?

Portrait de l'économie et des finances publiques du Canada – 8 juillet 2020

Le mercredi 8 juillet, Bill Morneau, ministre des Finances du Canada, a présenté au Parlement un portrait de l'économie et des finances publiques. Ce portrait a fourni des renseignements sur la situation actuelle de l'économie canadienne et sur le soutien que le gouvernement fédéral offre aux Canadiens pendant la pandémie de COVID-19. Cette évaluation de l'économie et des finances du pays est la première que le gouvernement fédéral a rendue publique depuis que la pandémie de COVID-19 a forcé les provinces à adopter des mesures de confinement en mars.

Selon Sadiq S. Adatia, premier directeur des placements à Placements mondiaux Sun Life : « Des projections budgétaires de la part du gouvernement sont nécessaires pour redonner confiance aux entreprises canadiennes au moment où elles rouvrent leurs portes. Ces projections donnent aux entreprises une idée de la santé financière actuelle de l'État et de la durée probable des programmes de soutien. »

Voici les grands traits du portrait de l'économie et des finances publiques :

- On s'attend à ce que le déficit fédéral du Canada pour 2020-2021 passe à 343,2 milliards de dollars. Avant la pandémie, les projections étaient de 34,4 milliards de dollars.
- Cette hausse est surtout due aux mesures de soutien direct offertes par le gouvernement fédéral aux particuliers et aux entreprises. Ce soutien s'élève à 212 milliards de dollars.
- On estime que le ralentissement de l'économie canadienne est la cause du déficit additionnel de 81,3 milliards de dollars pour 2020-2021.
- L'économie devrait se contracter de 6,8 % cette année, mais faire un bond de 5,5 % l'année prochaine. Il s'agit de la pire contraction économique au Canada depuis la Grande Dépression, soit plus de deux fois la contraction de 2009-2010 qui a suivi la crise financière mondiale.
- Par conséquent, le ratio dette-PIB du Canada, qui est de 31 % pour 2019-2020, devrait passer à 49 % pour 2020-2021.
- Entre février et avril 2020, 5,5 millions de Canadiens ont soit perdu leur emploi ou dû composer avec un horaire de travail considérablement réduit. Au pays, le taux de chômage a atteint 13,7 % en mai — la hausse la plus importante jamais enregistrée. En janvier, avant la crise, le taux était de 5,5 %.
- Au 3 juillet, 688 000 demandes de prêt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) avaient été approuvées. Ces prêts totalisent environ 27,41 milliards de dollars, dont 7 milliards de dollars sont exemptés au remboursement si le prêt est remboursé avant le 31 décembre 2022. On prévoit que le coût du programme grimpe à 13,7 milliards de dollars d'ici sa date de fin.
- M. Morneau a fait remarquer que la structure de la dette du Canada est prudente et soutient favorablement la comparaison avec celles des autres membres du G7.

Le présent document contient des renseignements sommaires publiés à titre indicatif par Gestion d'actifs PMSL inc. L'information contenue dans le présent document est fournie à des fins informatives uniquement et ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers d'ordre financier, fiscal ou juridique ni en matière de placement. Les points de vue exprimés sur des sociétés, des titres, des industries ou des secteurs de marché particuliers ne doivent pas être considérés comme une indication d'intention de négociation à l'égard de tout fonds commun de placement géré par Gestion d'actifs PMSL inc. Ils ne doivent pas être considérés comme un conseil en placement ni une recommandation d'achat ou de vente.

Le contenu de ce document provient de sources jugées fiables, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant à son caractère opportun ou à son exactitude. Ce document peut contenir des énoncés prospectifs concernant l'économie et les marchés, leur évolution future, ainsi que des stratégies ou des perspectives. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les rendements futurs. Ils sont de nature spéculative et aucune décision ne doit être prise sur la foi de ces derniers.

Veillez obtenir l'avis d'un conseiller professionnel, comme votre conseiller financier ou votre fiscaliste, et consultez le budget publié par le gouvernement du Canada avant de prendre une décision.